

qui contenait un emplacement suffisant avec prairie et y que
attendant a été rendu au profit du gouvernement au village de
de Paimpont.

On lit dans les registres qu'en 1791 la fabrique louait à M^{re} L.
une prairie près de l'ancien presbytère 38 livres. C'est probable-
ment cette prairie mentionnée parmi les biens nationaux sous le nom
prairie du Recteur et dont un Guilloux fut l'acquéreur.

La version de M^{re} Foulon au sujet de la vente de l'ancien pre-
ne concorde pas avec la précédente s'il s'agit plus haut de
l'emplacement de l'ancien presbytère. En 1816, dit-il, les Or-
villiers demeurèrent dans la maison dite du Prieuré, l'ancien
presbytère, concédée en 1789 par les moines de l'abbaye
Paimpont. Ceux-ci ajoutaient à cette concession presby-
tère des cordes de bois à prendre sur la lisière de la forêt
près de Bréhorentine. Ce qui n'empêcha pas les moines
au moment du cataclysme révolutionnaire de la vendre
à un boucher de Plémerel, M^{re} Berger, pour l'usage
de leur mémoire de boucherie, ajoute le contrat, lequel
revendait quelques semaines après à M^{re} V^{re} Olen
Mauzon 17 avril 1790.

A quel moment le Recteur l'habita-t-il? M^{re} Deshay
ne l'habita probablement pas; il est dit dans son acte de
décès dans une maison derrière l'Eglise le 15 mai 1790. -
à M^{re} Le Moine il y demeura, mais très peu de temps, puis
fut rendu dès les premières années de la révolution.

Pendant les persécutions de 1793, les prêtres de Meau-
n'émigraient point; ils restèrent dans le pays, mais à
domicile fixe, cela se comprend. Ils s'en allaient de
en village, de maison en maison pour s'échapper à la
fureur des bleus. Ce qui n'empêcha pas de suspendre
M^{re} Le Moine, recteur, à la Ville Martin. Il fut emmené
aux prisons de Noirmel et de Vannes, puis expédié à l'Is-
le de Ré comme nous le verrons ci-dessous.

A son retour, dit Marie de St-Sacremont, n'ayant ni pécuniaire
ni mobilier, mes grands parents lui donnèrent l'hospitalité
grand avec ^{les moines} leur appartenant et ensuite le
logèrent dans une maison leur appartenant, aujourd'hui
la propriété de M^{re} Londe, née Danin, au nord-ouest de l'E,
à 30 mètres (c'est Pelan). Il avait alors chez lui un de ses vicaire
M^{re} Monillard. M^{re} Mauzon était installé dans la maison.

de la rue Pivoy aujourd'hui la cuisine des lieux et l'hospice.

- D'après les cahiers de délibérations⁽¹⁾, le conseil municipal votait 60⁺, ensuite 90⁺, puis 114⁺ pour le logement Recteur, 130⁺ en 1824.

A M^r Le Moine, succéda M^r Lucas. Son premier presbytère, dit Marie du S^t Sacrement, loué par la famille Meichel, était à la rue de Bas dans la maison, aujourd'hui l'auvergne de la Croix verte.

Quelques années plus tard le presbytère fut à la grand rue dans la maison appartenant alors à M^r David puis à M^r Moisan, et aujourd'hui à Pierre Perot.

La question du presbytère préoccupait le conseil municipal. Le 1^{er} octobre 1820, il se réunit extraordinairement pour choisir les moyens à employer afin de fournir un presbytère à M^r Lelièvre soit en faisant construire, soit en achetant. M^r de Tenon, Goussier, Rescher et Coude sont chargés de chercher un local. Le 20 octobre 1820. Après recherches, les prix demandés étant excessifs, le conseil est d'avis de suspendre provisoirement l'acquisition ou la construction du presbytère. En 1821, le conseil municipal, M^r du Noddy maire, projette de construire un presbytère sur le champ de foire.

(1) - Séance du conseil 16 pluviôse, an XI à la sixième opération, a continué le même membre, a pour objet le logement et jardins à procurer au curé. Dans cette paroisse, il n'y a pas de presbytère^(proprement dit), ni de jardins depuis peut être plus d'un siècle. Il n'y en a pas ; il était posé une somme de pour la valeur approximative du presbytère et du jardins. La loi de 18 germinal an 10 art. 72 porte que les presbytères et les jardins non aliénés seront rendus aux curés et aux desservants des succursales. A défaut de ces presbytères, les conseils généraux des communes sont autorisés à leur procurer un logement et un jardin. Si la loi est telle, cette autorisation est-elle obligatoire ou facultative? Le conseil considérant que cette commune n'ayant aucuns biens ruraux, ni d'octroi et ne voyant pas le moyen d'en établir, et d'autre côté les centimes additionnels accordés sur les contributions Directes étant absorbés par les dépenses ordinaires de la commune et néanmoins être dans qu'il soit accordé au curé une somme de 60⁺ par an pour lui tenir lieu de son logement et un jardin dont il se pourvoiera comme bon lui semble. Qu'en conséquence cet objet de dépense sera porté au budget l'an XII.

(1) Une quote qui rapporte l'annuaire de l'an 100⁺ (arch)

1) Une quote calculée
qui rapporta plus de 100^{fr}
Sans cesse la Reine
au 1^{er} janvier donna
100^{fr} (archives)

En avril 1831, le conseil municipal revient encore sur la question
du presbytère et insiste auprès du gouvernement pour réaliser l'acte
précité. En 1834⁽¹⁾, M^r de Penon s'engage à en donner la charpente
et à la faire placer à ses frais. En 1837, les habitants souscrivent
pour une somme de 10.000^{fr}; M^r de Penon déclare de nouveau qu'il
donnera la charpente; le devis montait à 26.368^{fr} 44. Il était décidé
que le terrain choisi pour la construction était le champ de foire.
Pendant ce temps, M^r Lucas, le Recteur, réfléchissait et
agissait.

Il avait son presbytère incommode d'abord à cause de son éloignement de l'église et ensuite à cause de son mauvais état
qui conduisait on était obligé de s'en aller d'une pièce sur l'autre pour ne pas s'empêcher dans la boue.

Il y avait au midi de l'église et tout près d'elle une maison
sans apparence extérieure, mais intérieurement bien aménagée.
Elle avait été bâtie vers 1810 par M^r Jean Baptiste Bonamy qui
avait été seigneur de Meaumont. Elle appartenait à M^r Alfred
Bonamy fils de Jean Baptiste et juge à Vannes. C'est sur
cette maison que M^r Lucas feta ses vues et qu'il désira à tout prix
obtenir comme presbytère. Il se mit donc secrètement en
relation avec M^r Bonamy, traita avec lui et conclut un
marché qui réussit.

En avril 1837, M^r le Recteur se présente au conseil municipal
avec un acte d'achat de la maison Bonamy pour la somme de
11.500^{fr} avec les frais pour la commune. Le conseil donna son
approbation au contrat. 11.500^{fr} capital, 800^{fr} frais d'acte = 12.300^{fr}.
La fabrique fournit 3.000^{fr} provenant de legs; une souscription
produisit 6.080^{fr}. Il manquait 3.220^{fr}; M^r le maire est prié de
les demander au Gouvernement. (pièces dans la cause de la fabrique).
Le 27 septembre 1837, M^r J. M. Morenaud, maire et M^r J. M. Lucas
recteur, sont autorisés par ordonnance de sa majesté Louis
Philippe, roi des Français, à acquiescer au nom de la commune
et de la fabrique la maison Alfred Bonamy et ses dépendances
contenance 15 ares 60 au prix de 11.500^{fr}. La fabrique fournit
4000^{fr} et la commune 7.500^{fr}. Fabrique et commune seront
copropriétaires de l'immeuble dans la proportion de leur mise
de fonds. L'acte est passé le 31 janvier 1838 chez M^r Moreau,
notaire à Meaumont.

Depuis quelque temps il était question de bâtir une
maison d'école pour les garçons. Le conseil municipal voulait
utiliser à cet effet la grange et les autres mesures du presbytère
nouvellement acquies, offrit à M^r Lucas de lui établir une
buanderie et un hangar pour loger son pressoir. mai 1837.
Celui-ci s'obstina jusqu'au dernier instant à cette distraction.

Le conseil municipal abandonna son projet avec beaucoup de regret.

M^r Lucas quitta donc la grand'me pour s'installer dans le nouveau presbytère. Monsieur Guillois raconte avec plaisir le service qu'il rendit au délogement; il n'avait que 5 ans.

Voici comment M^r Boni, curé, expose l'état du presbytère 1888. Il se trouve placé sur le bord de la route nationale de Vannes à Dinan, en face de l'église paroissiale. C'est un bâtiment double en très bon état se composant d'un rez de chaussée, d'un premier étage et de mansardes. Au rez de chaussée se trouvent quatre grands appartements, séparés par un large corridor, d'un côté la cuisine et de l'autre un appartement servant de lingerie et de chambre à coucher; de l'autre une salle à manger et un salon. Au premier, quatre grandes chambres et un cabinet. Dans les mansardes et sur le devant trois chambres et un cabinet; sur le derrière deux chambres à l'une desquelles un cabinet est adjoind. L'escalier est très facile à monter.

Derrière le presbytère, il y a un jardin potager avec un puits. A l'ouest, différents bâtiments, écurie, hangar, grange et pressoir. La toiture et les murs de ces différentes constructions laissent à désirer. Dans la petite cour qui se trouve au milieu, il y a un réservoir cimenté qui reçoit les eaux pluviales ou qui se remplit au moyen d'une pompe attachée au mur du jardin. Dans cette cour, sous le hangar, porte d'entrée de la cave qui s'étend sous la porte nord du presbytère, et porte cochère donnant sur la rue.

Sont attachés au presbytère un grand et antique buffet qui se trouve à la cuisine que les curés se portaient moyennant 50^t l'année, aux sonneurs, un murait fourneau donné par M^r de Peron. Monsieur Boni installa une pompe dans la cuisine; Des armoiries placées au 1^{er} qui servaient autrefois à remonter les ornements de l'église; un pressoir remplacé en 1905.

Le portail et les murures de la basse cour ont été refaits 1903-4. Dans le grenier de la grange, on lit sur une poutrelle: M^r Joseph Bonamy, Sénéchal de Meuron, et de Paimpont et Dame Anne Mathurine Allouin, son épouse n^{re} ont fait élever 10 février 1734. Et Joseph Bonamy mourut le 29 février 1760 - Une pierre, placée dans le mur (à l'extérieur) porte 1714: Bonamy. et une autre un peu plus bas, au coin, près de la maison de M^{lle} Guillois est inscrit: 24 mai 1754

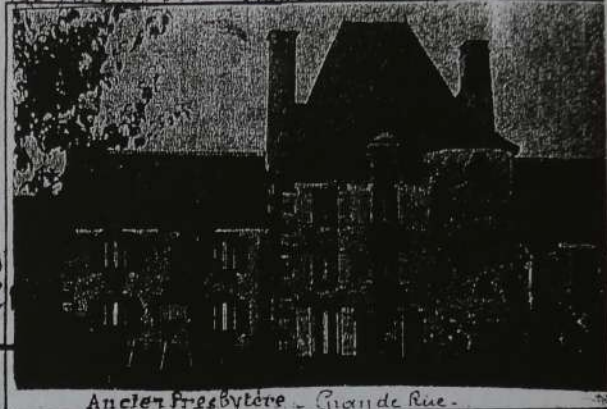
La prairie qui fait suite au jardin a été achetée de M^{me} Vincent, née Meunier, par Jean Guillot, fils le 6 juillet 1898. Il la mit à la disposition de M^{re} le Curé. M^{re} Bani fit alors ouvrir une porte de communication entre le jardin et cette prairie qu'il planta de 3 douzaines de pommiers greffés et défricha le banc. Elle mesure 60 ares environ. La porte ouverte près de celle ci-avant par M^{re} Bani pourait faire croire que la prairie appartenait au même propriétaire de la presbytère et par conséquent à la famille Bonnamy.



Ancien Presbytère
Ave de Bas.

Chapitre Sixième

Les Prêtres



Ancien Presbytère - Grande Rue.

Article 1 - Les prêtres qui ont le ministère ^{exercé} avant 1793.

La paroisse de Maunon, comme nous l'avons dit ci-dessus, avait une origine monacale. Sûrement depuis 1591 elle ne fut point administrée par les moines mais relevait d'eux au point de vue ^{libraire} ~~libraire~~. Ainsi l'abbé de Paimpont percevait les dîmes dans la paroisse de Maunon à la 12^e gerbe et en présentait le vicaire perpétuel ou recteur. Celui-ci était portionnaire. La cure de Maunon, dit le Pouillé de l'Évêché de S^t Malo en 1730, était à la portion congue de 300 livres. Tous les chefs de la paroisse signent recteurs, excepté Messire Mathurin Chesnard, 1680, qui parfois prend le titre de vicaire perpétuel.

Mais le titulaire de la paroisse ne pouvait suffire seul à l'administration. Le Pouillé de S^t Malo donne en 1730 le chiffre de 6.000 communicants à Maunon. Aussi le Recteur ou vicaire perpétuel avait-il autour d'auxiliaires que le réclamaient les besoins spirituels des paroissiens. Parmi eux les uns étaient officiels et les autres supplémentaires. Les premiers se nommaient curés, recevaient des gros décimes, un traitement appelé pension, remplissant les fonctions curiales, tenaient bien souvent les registres de baptêmes, mariages et sépultures, étaient reconnus par le pouvoir civil et avaient un certain rang. Maunon en possédait deux. Les deux portaient